



COMITE TECHNIQUE DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

réuni le 22 novembre 2022 (visio)

Compte-rendu

En réponse à la déclaration CGT, l'administration s'engage à avoir une attention particulière concernant les agents transférés à l'OFB. Toutefois, elle semble minimiser les difficultés que rencontrent les services de gestion du personnel localement en tentant d'expliquer qu'elles concernent principalement la gestion par administration centrale.

Bien que l'administration proclame qu'aucune nouvelle réorganisation ne sera lancée... sauf si besoin, toutes les réorganisations déjà engagées se poursuivront. On peut citer :

- la création d'un service à compétence nationale sur le pôle GA paie avec transfert des agents concernés vers les services du MINEFI ;
- la création des centres de gestion financière (CGF) qui entraînera là aussi le transfert d'agents du CPCM vers les services du MINEFI ;
- La loi 3DS avec les conséquences en DREAL sur les services de maîtrise d'ouvrage en lien avec les transferts qui seront réalisés du réseau routier national et sur Natura 2000 qui sera transféré vers la Région.

Bilan promotions

L'administration a présenté une synthèse statistique des promotions sur tableau d'avancement et liste d'aptitude menés en 2021. Ces données purement statistiques ne permettent pas réellement de se faire une idée sur la manière dont sont traités les agents. Les représentants du personnel ont souligné l'opacité globale des processus et le peu de communication de l'administration envers les agents. Ceux proposés par leur chef de service ne savent le plus souvent même pas lorsque leur candidature est écartée au niveau de la ZGE.

Réorganisation RCTV

Il s'agit de modifier l'organisation des unités entre le Rhône et l'Isère et entre l'Allier et la Haute-Loire. Au passage, deux postes vacants à l'organigramme... depuis un certain temps sont supprimés. Les représentant du personnel ont dénoncé ces suppressions de portes rampantes.

Loi 3DS et RRN

Le directeur indique que concernant le réseau routier national, l'hypothèse la plus probable est que quelques tronçons soient transférés aux conseils départementaux (RN6 dans la métropole de Lyon, RN7 entre la métropole de Lyon et Tarare, RN85 au sud de la métropole de Grenoble). Il est en revanche resté flou sur l'étendue du réseau dont la région AuRA récupérerait la gestion. Pour cette partie de réseau, les services de l'état (dont la DREAL) seraient mis à disposition de la région durant la durée de « l'expérimentation ».

Report de congés 2022 sur 2023, CET

La CGT a interrogé l'administration sur la possibilité de reporter des congés de 2022 sur 2023. Le seul report envisagé (royalement) par l'administration est de permettre de poser le 2 janvier 2023 en congés de 2022.

La CGT a aussi interrogé l'administration sur le plafond en nombre de jour du CET. Le plafond de 60 jours reste inchangé. Les agents qui ont entre 60 et 70 jours sur le CET suite aux dispositions dérogatoires de 2020 ne peuvent pas ajouter de jour à leur CET tant que le nombre de jour n'est pas redescendu en dessous du plafond légal.

0-0-0-0